

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 mars 2010

L'an deux mille neuf, le huit mars à dix huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puaud**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, M. Pierre **Tomada**, Monsieur Patrick **Barrière**, Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche** M. Luc **Hérault**, M. Philippe **Laveix**, Mme Marie-José **Lawther**, M. Guy **Latorre** M. Claude **Lumeau**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : M. Serge **MAURIN**, Gilles **BUSSAC** (pv. M. Guy Latorre).

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du 08 février 2010 et si des remarques sont à formuler.

Aucune remarque particulière n'étant faite, le compte-rendu de la séance du 08 février 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Sandrine Combefreyroux est désignée secrétaire de séance.

Proposition de points

- à ajouter à l'ordre du jour

10. Elections ajout : commission de révision des listes électorales – Bilan 2009/2010
11. Service d'accueil périscolaire – politique tarifaire – compte rendu des réunions avec la CAF et orientations
12. Ramassage scolaire : Réalisation d'une aire d'arrêt de bus à Ventouze
13. Avis de consultation pour le remplacement de l'épareuse
14. Personnel communal – avis d'appel à candidature pour le remplacement d'un agent au service technique – date de réunion de la commission de recrutement
15. Projet d'implantation d'une antenne Orange
16. Horaire des séances du Conseil Municipal
17. Portes Fortifiées – Demande d'aide auprès de la fondation du Crédit Agricole

- à soustraire à l'ordre du jour

1. Avis de démission du 5^{ème} adjoint au maire pour raisons professionnelles

Monsieur le Maire indique que le bureau des élections de la Préfecture chargée d'instruire cette demande n'a pu encore la traiter compte tenu de la préparation des élections régionales.

2. Election d'un 5^{ème} adjoint au maire

Point reportée en conséquence

ORDRE DU JOUR

1. PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Convention de mise à disposition d'agents communaux au service du CCAS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis sa prise de fonction, il s'est attaché avec les adjoints et les responsables de pôle à prendre les mesures nécessaires pour régulariser la situation des agents communaux au regard du Statut de la fonction publique territoriale, savoir :

- Attribution de la bonification indiciaire de droit pour les agents éligibles
- Formation à l'obtention du CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) pour l'ensemble des personnels du service technique.
- Révision des emplois du temps pour rééquilibrer les heures de service entre les agents,

Il y a également lieu de régulariser la situation des agents de la commune qui interviennent dans le cadre de leur service pour le compte du CCAS – En effet, le CCAS constituant une collectivité distincte de la commune et le Président du CCAS un employeur à part entière, il est nécessaire de signer des conventions de « mise à disposition » concernant les agents intervenants dans le cadre de la restauration collective gérée par le CCAS.

En effet, selon l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, qui est réputé y occuper un emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir. Cette mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil. Elle est soumise à l'avis de la Commission Administrative Paritaire placée près le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Le fonctionnaire peut être mis à disposition auprès d'un ou de plusieurs organismes pour y effectuer tout ou partie de son service. Le Conseil Municipal en est préalablement informé.

En conséquence, vu l'avis favorable des agents concernés, vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire en sa séance du 24 février 2010 et conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois adjoints techniques territoriaux vont être mis à disposition du CCAS de Sauveterre de Guyenne pour les besoins du service de restauration collective à compter du 12 mars 2010 et pour une durée de 3 ans, renouvelable par période n'excédant pas cette durée selon la même procédure.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette démarche et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles de mise à disposition des agents.

2. AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

➤ Validation de l'avant-projet détaillé.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-projet détaillé de réhabilitation de la mairie amendé des remarques faites en commission savoir : la modification du sens de l'escalier secondaire et la modification de la distribution des locaux de passeport biométrique et de reprographie.

Monsieur l'architecte des Bâtiments France a demandé en outre la pose de caillebotis sur la terrasse autour de la verrière de la salle des mariages/salle du conseil municipal. Le montant prévisionnel des travaux est arrêté à la somme de 268 100 €.

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat a accordé 70 000 € de subvention sur ce projet au titre de la DGE. Un dossier de demande de subvention sera constitué au titre des villages anciens (Conseil Général).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à formuler et indique que la consultation d'entreprise va être engagée sur cette base dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, dès validation du projet par le Conseil Municipal et acceptation de la demande de permis de construire.

Monsieur le Maire interrogera les services de la Préfecture sur l'éligibilité du projet à l'aide du FEDER compte-tenu des études menées par le Siphem et des orientations prises pour favoriser les économies d'énergie. La mairie n'a pas été rénovée depuis près de 20 ans et ce projet est parfaitement en cohérence avec les objectifs du Conseil Municipal à savoir : diminuer les coûts de fonctionnement – les dépenses d'énergie, selon l'étude du SIPHEM, seront

divisées par 2 – et optimiser le fonctionnement des services, répondre aux critères de développement durable et aux obligations de mise en accessibilité des édifices publics.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal par 18 voix :

- accepte l'avant-projet détaillé,
- autorise Monsieur le Maire à engager la consultation
- et à déposer le cas échéant un dossier de demande de subvention au titre du FEDER et des Villages Anciens

3. EQUIPEMENT INFORMATIQUE ECOLE ELEMENTAIRE

Madame Lawther expose :

Le câblage informatique de l'école primaire est terminé. Toutes les classes disposent d'une prise RJ45 installée à côté d'une prise de courant afin de pouvoir brancher le relais WIFI mobile. Ce dernier sera installé par les instituteurs uniquement pendant l'utilisation des ordinateurs portables en classe.

La salle informatique située à l'étage continuera à être opérationnelle avec les ordinateurs portables et le tableau blanc numérique. Les ordinateurs fixes seront installés à l'école maternelle après la signature d'une convention de rétrocession du matériel de l'Education nationale au profit de la Mairie.

Un grand merci à l'équipe technique de la Mairie pour son implication.

4. ECOLE NUMERIQUE RURALE : COMPLEMENT DE COMMANDE DE 7 ORDINATEURS PORTABLES

Madame Lawther expose :

Dans la perspective de l'utilisation de plus en plus fréquente de la classe mobile, il a été décidé de compléter cette dernière avec 7 autres ordinateurs portables « élèves » afin de monter la capacité d'utilisation à une demi-classe.

La classe mobile existante est actuellement composée de 9 ordinateurs (1 ordinateur professeur, 8 ordinateurs élèves).

Une consultation a été adressée à PSI (prestataire initial), BIS INFORMATIQUE, SAINT MARTIN INFORMATIQUE.

La proposition de PSI s'élève à 4 668,16 € HT

La proposition de SMI s'élève à 3 876,95 € HT (tablettes coulissantes non comprises, installation non comprise)

La proposition de BI s'élève à 3 996,00 € HT

Commentaires : s'agissant d'un complément de commande sur un matériel existant (logiciel, ordinateurs, caisson de stockage), la logique voudrait que nous nous rapprochions du prestataire initial. Cependant, compte tenu de la proposition financièrement intéressante de la part de BIS INFORMATIQUE, Madame Lawther souhaite demander que cette proposition soit vérifiée par le service de l'Académie avant validation car il est impératif que s'agissant d'un complément d'équipements, cette commande soit en parfaite adéquation avec le matériel implanté précédemment. Il y aura lieu de s'assurer également de la capacité du prestataire à assurer l'installation clé en main et la maintenance pour éviter toute ambiguïté en cas de dysfonctionnement.

Le Conseil Municipal prend acte de cette proposition.

5. URBANISME

➤ PLU – présentation de la démarche par le groupe d'étude Métropolis

A la demande des rapporteurs de commissions Urbanisme et Développement Durable, le cabinet Métropolis fera un exposé illustré, du déroulement de la procédure de révision du plan d'occupation des sols valant Plan Local d'Urbanisme afin qu'au fur et à mesure de l'avancement des démarches, le Conseil Municipal puisse débattre et se prononcer en toute connaissance du sujet. Cette présentation aura lieu à l'issue de cette séance à 19 h 45.

➤ Délibération obligation de dépôt de déclaration préalable à l'édification de clôture à la suite de la réforme des autorisations d'urbanisme de 2007

Reportée à la prochaine séance.

➤ Délibération obligation de dépôt de permis de démolir à la suite de la réforme des autorisations d'urbanisme de 2007

Reportée à la prochaine séance

➤ Acquisition de terrain au Perrat pour l'élargissement de la voie communale n°18 qui dessert la zone industrielle

Monsieur le Maire expose :

Le réseau des voies communales est mis à la disposition de la Communauté de Communes, compétente. Néanmoins, il appartient à la commune de procéder aux acquisitions de terrain nécessaire à l'élargissement des voies.

La voie communale n°18 qui dessert la zone industrielle de Gabachot nécessite d'être élargie et Monsieur Philippe CARNIELLI, demeurant Route de Chollet à Frontenanc (33760), propriétaire de la parcelle cadastrée section ZI n°72, accepterait de céder à la commune l'emprise de terrain nécessaire à cet élargissement, savoir la surface de 3 a 52 ca longeant la voie moyennant le prix de 350 €.

Maître LAVEIX s'étant retiré des débats et du vote, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- Accepte d'acquérir la parcelle cadastrée section ZI n°72 pour partie, savoir une surface de 3a 52ca, moyennant le prix de 350 €,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre en charge les frais de géomètre,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition.

6. SECOURS HAÏTI : REPONSE DU CONSULAT D'HAÏTI A BORDEAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la catastrophe d'Haïti, il avait émis l'idée d'une relation d'aide qui pourrait s'inscrire dans la durée en imaginant un jumelage entre une commune d'Haïti et Sauveterre de Guyenne et donne lecture de la réponse adressée par Monsieur le Consul d'Haïti à Bordeaux, à la suite de cette proposition. Ce dernier devrait reprendre contact début avril dès son retour d'Haïti.

Lettre à suivre



Monsieur Yves d'AMECOURT
Hôtel de ville
28 place de la République
33 540 SAUVETERRE-DE-GUYENNE

Ambes, le 10 février 2010

Monsieur le Maire,

J'ai été très touché par votre marque de sympathie envers Haïti qui vient de subir une catastrophe sans précédent et je voudrais, au nom de la population Haïtienne et en mon nom propre, vous remercier pour votre dévouement et vos pensées.

L'idée d'un jumelage entre votre commune et une commune d'Haïti reflète la sincérité de vos actes envers mon pays. Cette perspective d'une coopération emplie de fraternité et d'amitié entre nos deux communautés m'enchant et je vais mettre tout en œuvre, lors de mon prochain séjour, pour réaliser ce projet.

Mon départ vers Haïti étant prévu pour le 11 février, je ne manquerai pas de vous recontacter début avril, lors de mon retour, pour concrétiser cette idée.

Dans l'attente de mon retour, recevez, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

*Merci pour votre
solle de jumelage
prochaine
de nos amis pour tout
correspondre... je vais en y penser.*

Monsieur Guillaume HIPPOLYTE
Consul Général d'Haïti
Président de l'association Amitié France Haïti

7. FESTIVAL OUVRE LA VOIX

La prochaine édition du Festival Ouvre la Voix aura lieu les 10, 11, et 12 septembre 2010. Ce festival crée en 2002, est un concept original et unique en France, qui associe le temps d'un week-end des disciplines habituellement distinctes : musique, sport, patrimoine et gastronomie. Ce festival itinérant offre une véritable échappée de 55 kilomètres entre Sauveterre de Guyenne et Latresne, au cœur du territoire de l'Entre deux mers et propose une programmation musicale originale de la voix dans tous ses états tout au long de la piste Roger Lapébie, voie verte de l'Entre-deux-Mers.

Dans le cadre de cette nouvelle édition, l'organisateur souhaite programmer un accueil en musique dès 9 heures sur la place de la République, un concert en l'église Notre Dame de 10 h à 11 h et lancer le départ officiel de la manifestation. La commune de Sauveterre de Guyenne et la Communauté de Communes du Sauveterrois sont sollicités à hauteur de 3 000 €.

Cette demande va être étudiée en commission lors de la préparation du budget 2010.

Madame COMBEFREYROUX souhaiterait en outre organisée en parallèle une animation autour du vélo. Une réunion a lieu à ce sujet le 23 mars 2010 à 16h.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette idée.

8. BUDGET 2010 principal et annexes➤ **Budget annexe Service Assainissement**

- Admission en non valeur produits irrécouvrables

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 18 voix pour, se prononce favorablement sur l'admission en non valeur des créances déclarées irrécouvrables qui suivent :

année	pièces de référence	montant
2006	T900011000230	90.52
même créancier		90.52
2006	T900011000264	45.26
2007	T900034000278	46.77
2008	T900004000252	18.10
2009	R-6-310	67.89
2009	R-3090020-280	8.55
même créancier		186.57

➤ **Budget principal - Service accueil périscolaire**

- Admission en non valeur produits irrécouvrables

année	pièces de référence	montant
2007	T-669	43.20
2008	T-88	44.80
2008	T-230	60.80
2008	T-342	59.20
même créancier		208.00
2006	T-369	36.99
2006	T-550	89.09
2006	T-694	67.94
même créancier		194.02

9. RESULTAT OFFICIEL RECENSEMENT 2009➤ **Population légale au 1^{er} janvier 2010**

Monsieur le Maire présente les résultats de l'enquête de recensement réalisée en janvier/février 2009. La population recensée en 2009 était de 1825 habitants. La population **officielle** de Sauveterre de Guyenne en vigueur au 1^{er} janvier 2010 est :

- Population municipale : 1778 habitants
- Population totale : 1814 habitants (avec double compte – population comptée à part : 36)
Le cabinet PLACE, missionné par le Siphem, effectue un travail intéressant sur les communes de Blasimon, Gornac et Sauveterre dont le rendu est imminent – Il est à noter notamment :
 - Que la construction d'une maison sur une commune augmente le nombre d'habitants de 1 habitant en moyenne. Cela est dû à la sociologie. Un papa et une maman qui sont séparés, auront chacun besoin d'une maison avec les chambres suffisantes pour accueillir leurs enfants en garde alternée. Ainsi, on se rend compte que la construction de 100 maisons environ à Sauveterre depuis une dizaine d'année n'a pas entraîné l'augmentation du nombre d'habitants qui est resté quasi constant.
 - Qu'en terme de logement, plus de 90 % de la population de la communauté des communes du Sauveterrois est éligible aux logements dits « sociaux (PLUS) » et 50% est éligible aux logements dits « très sociaux (PLAI) ».

Notre programme de construction de la Petite Bastide répond donc pleinement au besoin de logements sur le territoire et aux moyens des familles du territoire.

Les données de cette étude sont à considérer dans le cadre de la révision du POS valant PLU.

10. ELECTIONS

➤ Elections régionales des 14 et 21 mars 2010 – Organisation des bureaux de vote

Madame Québec a établi le tableau de permanence des bureaux de vote et transmet à Sandrine Dèche la charge d'ajuster les permanences selon les demandes de chacun.

➤ Commission de révision des listes électorales – Bilan 2009/2010

Monsieur le Maire rend compte des travaux de la commission de révision des listes électorales et porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de cette révision.

REVISION LISTE ELECTORALE 2009-2010			
	Hommes	Femmes	TOTAL
INSCRITS	649	719	1368
28-févr-09			
inscriptions	35	21	56
dont inscrits d'office	14	5	19
radiations			
1 ^{er} tableau	16	21	37
2 ^{ème} tableau	11	8	19
INSCRITS Résultat	657	711	1368
28-févr-10			

11. SERVICE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

➤ Politique tarifaire – compte rendu des réunions avec la CAF et orientations

Madame Combefreyroux rappelle les démarches entreprises au niveau des accueils périscolaires et des centres de loisirs du territoire en partenariat avec la CAF et la MSA, visant à mettre en place une politique tarifaire en fonction des ressources des familles.

Il ressort des premiers constats sur les situations des familles du territoire, un nombre croissant de femmes seules avec enfants à charge.

Pour tenir compte de ces situations difficiles de manière équitable sur l'ensemble du territoire, il est important de déterminer un mode de calcul du quotient familial commun à toutes les structures du territoire concernées dans le cadre du contrat Enfance Temps Libre. Deux réunions sont programmées pour décider des critères à retenir pour la tarification des familles pour les AP, l'une le 24 mars 2010 à la communauté de Communes du Sauveterrois avec les représentants des APS de Sauveterre de Guyenne, Blasimon et Mauriac, l'autre le 1er avril 2010 à Ruch avec tous les APS du territoire.

Monsieur le Maire demande que ce sujet soit porté à la connaissance de la commission Education/action sociale et débattu en commission, préalablement à tout engagement au nom de la commune.

Monsieur le Maire souhaiterait pour une meilleure équité que les tarifs soient uniformisés sur le territoire. Madame Combefreyroux précise que les tarifs sont fonction des services proposés (accueil périscolaire, aide aux devoirs, école multisport...) – Monsieur le Maire suggère que cette uniformisation soit également envisagée.

12. RAMASSAGE SCOLAIRE : REALISATION D'UNE AIRE D'ARRET DE BUS A « VENTOUZE »

A la suite de l'installation d'une nouvelle famille au lieu-dit « Ventouze » avec 3 enfants, ce qui porte à 4 enfants le nombre des utilisateurs du bus communal à cet endroit, et compte tenu de la dangerosité du lieu, Monsieur Tomada informe le conseil municipal de l'aménagement d'une aire de stationnement pour sécuriser l'arrêt du bus de ramassage scolaire au droit du chemin rural du Pré de Patelin et de la RD 230.

Monsieur le Maire remercie Simon Olivarès d'avoir signalé ce problème de sécurité et Florence Moute qui utilise quotidiennement cet axe routier d'avoir confirmé la situation. Pierre Tomada et les services techniques sont félicités pour leur réactivité et la qualité du travail réalisé.

13. AVIS DE CONSULTATION POUR LE REMPLACEMENT DE L'EPAREUSE

Monsieur Tomada informe le Conseil Municipal de la consultation lancée pour le remplacement de l'épareuse du service technique. Monsieur Latorre demande que les propositions soient étudiées en commission municipale. Pierre Tomada annonce que cela sera fait dans le cadre de la commission voirie.

14. PERSONNEL COMMUNAL

➤ Avis d'appel à candidature pour le remplacement d'un agent au service technique – date de réunion de la commission de recrutement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la publication de l'appel à candidature lancé pour le recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe. La commission désignée pour l'analyse des candidatures se réunira le 16 mars à 16 h à la mairie.

15. PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE ORANGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société SPIE a fait savoir par courrier du 23 février 2010 qu'elle était missionnée par l'opérateur Orange France, pour étudier l'implantation d'un relais de téléphonie mobile sur la commune de Sauveterre de Guyenne et fait connaître la zone de recherche dans laquelle elle prévoyait d'implanter le relais étant à la recherche du terrain susceptible de recevoir cette infrastructure.

Monsieur le Maire souhaite écrire à tous les opérateurs de téléphonie mobile en sa qualité de Président de la Communauté de Communes du Sauveterrois pour leur proposer de mutualiser le relais implanté sur le pylône d'éclairage du stade du Closet et leur demander d'installer des nouvelles antennes, elles aussi mutualisées, pour étendre la zone de couverture aux communes de Gornac, Castelvieuil – Cleyrac, Caumont et St Martin Du Puy situées en zone blanche.

16. HORAIRE DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de maintenir l'heure du Conseil Municipal à 18 h 30 pour le mois d'avril 2010. Le Conseil Municipal sera ensuite convoqué à 20 h 30 à compter du mois de mai 2010.

17. PATRIMOINE PORTES FORTIFIEES

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du février 2010, le Conseil Municipal a décidé de renoncer à la demande de subvention déposée auprès du Conseil Général pour la restauration des Portes fortifiées de Saint Léger et de Saint Romain, parce que ce dernier tardait à la traiter et retardait ainsi la mise en œuvre de l'opération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la lecture d'un article rédigé par le correspondant local du journal Sud-ouest à ce sujet, Monsieur Garuz, Président de la Caisse Locale du Crédit Agricole, lui a fait savoir que ce type d'opération entraine dans le champ d'intervention de la Fondation du Crédit Agricole d'Aquitaine.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Garuz de cette information et indique qu'un dossier a immédiatement été déposé auprès de la Fondation du Crédit Agricole d'Aquitaine.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Convention Crédit agricole**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de partenariat adressé par le Crédit agricole d'Aquitaine pour autoriser cet établissement bancaire à déposer en mairie des documents constituant une « offre de naissance » en libre-service à la disposition des parents des enfants de 0 à 12 mois

Après échanges de vues, le Conseil Municipal décide de proposer cette démarche à l'ensemble des commerçants et établissements bancaires de la commune qui le souhaitent et de constituer ainsi une « enveloppe naissance » qui pourra être remise aux familles qui se présentent en mairie.

Madame Lawther se porte volontaire pour mettre en place cette démarche dans le cadre de la Communication.

AGENDA

- **9 mars 2010** : Carnaval mardi école maternelle
- **10 mars 2010** : Visite d'une station d'éoliennes en Charente – une délégation de la Communauté de Communes du Sauveterrois se rendra en Charente afin de visiter des éoliennes. Ce voyage est organisé par Henri Honegger, dans le cadre des réflexions sur la mise en place d'un mix énergétique sur notre territoire et fait suite à une année de mesure du vent avec la société ABOWIND. Rendez vous avec M. STASIAK, Maire de la commune de XAMBES accompagnés de conseillers municipaux disponibles. Il s'agit d'une réalisation éolienne communale avec la société ABOWIND. Entretien libre sur les relations avec la société ABOWIND, l'étude, la réalisation, les nuisances éventuelles...Visite sur site des éoliennes (hauteur: 85 m).
- **12 mars 2010** : Carnaval sur le thème des « duos amoureux » organisé par la Communauté de Communes du Sauveterrois avec la participation des Centres de Loisirs du territoire, des accueils périscolaires de Sauveterre et de Mourens et des écoles communales de Sauveterre de Guyenne, de la FCPE et de l'association Pour l'Ecole.
- **25 mars à 20 h 30** : réunion du Comité des Fêtes – organisation de la fêtes de vins 2010 – appel aux bénévoles
- **9/10 avril 2010** : Salon du développement durable à Saint Martin du Puy

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45